

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 août 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-19/A-00202
Propriétaire(s) : Brian et Darla Ripley
Emplacement : 43, promenade Sable Run
Quartier : 6 – Stittsville
Description officielle : partie de l'îlot 91, plan enregistré 4M-971
Zonage : R3XX[997]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire une véranda 3 saisons avec moustiquaires (3,6 mètres sur 3,6 mètres) à l'arrière de la maison existante conformément aux plans déposés auprès du Comité. La terrasse existante sera remplacée par la véranda proposée.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 4,7 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins de 7,5 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.